
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2020_C05

Séance du 2 mars 2020

Date de la convocation 25 Février 2020	
Nombre de délégués	31
Nombre de présents	3
Nombre de procurations	0
Vote :	
- POUR	3
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

En vertu de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 février 2020, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le 2 mars 2020 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt, le deux mars, à 12h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes du Bas Armagnac, à NOGARO sous la présidence de Mme Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.

Présents : Elisabeth DUPUY-MITTERRAND,
Nicolas MELIET.

Représenté : Jean DUCLAVE représenté par Anne-Marie SAINT-PE.

A été nommée **secrétaire de séance** : Anne-Marie SAINT-PE

Nature de l'acte : 7.1

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2014-261-013 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant création du Syndicat Mixte « SCoT de Gascogne »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2017-03-08-003 approuvant la modification de la composition et des statuts du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne,

Vu la délibération 2020_C04 affectant les résultats de l'exercice 2019,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2019,

Le budget primitif du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, qui est soumis à l'approbation du Comité Syndical est équilibré en **section de fonctionnement à 473 992,57 €** et en **section d'investissement à 288 267,70 €**.

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du 19 décembre 2019. Cette instance a fixé les hypothèses de travail qui précèdent l'élaboration du budget primitif.

Une présentation de la prospective financière avec les éléments actuellement connus avait été faite en 2018. Les élus avaient convenu de fixer la participation à 1,80 € par habitant de 2018 à 2020 afin de pouvoir absorber les besoins du Syndicat mais également de permettre aux intercommunalités de connaître leur participation à 3 ans.

La participation prenait en compte les deux subventions espérées de 100 000 € de l'Etat attendues respectivement en 2019 puis 2020. En 2019, celle-ci devait attendre « seulement » 60 000 €. Une participation supplémentaire d'environ 38 000 € nous a été accordée par la DDT du Gers.

Pour l'année 2020, nous ne connaissons pas le montant de la participation qui nous sera attribué.

Une prospective financière sera effectuée pour les années 2021-2023 après l'installation du Syndicat suite aux élections municipales.

Le budget primitif 2020 doit permettre le financement du fonctionnement courant du syndicat (loyer, charges, véhicule...), des postes de l'équipe technique, de la communication, de l'accompagnement juridique et d'anticiper les frais d'études nécessaires à l'élaboration du SCoT de Gascogne.

Les documents de présentation du budget ont été adressés aux membres du Comité Syndical avec le rapport préparatoire à la séance. La Présidente expose la vue d'ensemble et le détail du fonctionnement puis de l'investissement du budget primitif 2020.

Tableaux pages suivantes

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			1 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	148 000,00		148 000,00	148 000,00	148 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00		2 672,00	2 672,00	2 672,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		152 000,00	0,00	151 672,00	151 672,00	151 672,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		152 000,00	0,00	151 672,00	151 672,00	151 672,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		152 000,00	0,00	151 672,00	151 672,00	151 672,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	136 595,70
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	288 267,70

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1088)	4 000,00		172,00	172,00	172,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 865,00		136 595,70	136 595,70	136 595,70
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		354 865,00	0,00	136 767,70	136 767,70	136 767,70
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des recettes réelles d'invest.		354 865,00	0,00	136 767,70	136 767,70	136 767,70
021	Virement de la section de fonctionnement	138 985,62		143 873,29	143 873,29	143 873,29
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	9 014,38		7 626,71	7 626,71	7 626,71
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		148 000,00	0,00	151 500,00	151 500,00	151 500,00
TOTAL		502 865,00	0,00	288 267,70	288 267,70	288 267,70

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	288 267,70

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	151 500,00
--	---	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	74 400,00		71 054,57	71 054,57	71 054,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 560,00		206 000,00	206 000,00	206 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	34 300,00		32 828,50	32 828,50	32 828,50
Total des dépenses de gestion courante		309 260,00	0,00	309 883,07	309 883,07	309 883,07
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	668,32		500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (9 109,50	9 109,50	9 109,50
022	Dépenses imprévues	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		312 928,32	0,00	322 492,57	322 492,57	322 492,57
023	Virement à la section d'investissement (138 985,62		143 873,29	143 873,29	143 873,29
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	9 014,38		7 626,71	7 626,71	7 626,71
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		148 000,00	0,00	151 500,00	151 500,00	151 500,00
TOTAL		460 928,32	0,00	473 992,57	473 992,57	473 992,57

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	473 992,57
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 520,00		3 520,00	3 520,00	3 520,00
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	334 474,20		335 147,40	335 147,40	335 147,40
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		337 994,20	0,00	338 667,40	338 667,40	338 667,40
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		337 994,20	0,00	338 667,40	338 667,40	338 667,40
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		337 994,20	0,00	338 667,40	338 667,40	338 667,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	135 325,17
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	473 992,57
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	151 500,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

Oui l'exposé de la Présidente, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter les crédits par nature ;
- De voter le Budget primitif 2020 tel qu'annexé ;
- D'autoriser la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

La Présidente,

Mme Elisabeth DUPUY-MITTERRAND



SYNDICAT MIXTE
DU
SCOT DE GASCOGNE

Transmise à la Préfecture le : 12 mars 2020

Affichée le : 12 mars 2020

Mise en ligne sur le site internet www.scotdegascogne.com le : 12 mars 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par la voie de la plateforme Télérecours : www.telerecours.fr